

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	11
Nombre de votants :	13
Nombre de pouvoirs :	2

L'an deux mille quatorze et le 26 juin à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 20 juin 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Patrice FARGE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Mesdames Michèle GUILLOU, Jeanine VIVIER, Christiane MONTEIL, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Messieurs Philippe JENTY, Bernard MIEL, Jean-Louis LAGEDAMON, Bernard ROUGE, Jean-François MICHON, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-Luc RONDEAU, Michel SAUGERAS, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

OBJET : N° 2014/06/16 : ACQUISITIONS FONCIÈRES À PROXIMITÉ DE L'UVE DE ROSIERS D'EGLETONS

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre AOUT

Le SYTTOM 19 a été contacté pour l'implantation de serres agricoles à proximité de l'usine de Rosier d'Egletons, dont le chauffage serait réalisé à partir de la chaleur résiduelle disponible en sortie du groupe turbo alternateur de l'usine.

Afin de permettre l'implantation d'une exploitation, il a été procédé à des acquisitions foncières lors du comité syndical du 23 janvier 2014 pour 16 ha 90 à 70 ca. Compte tenu que la surface foncière acquise était insuffisante, le comité syndical avait autorisé le président à négocier de nouvelles acquisitions.

Un autre vendeur sur les parcelles voisines a été approché et un protocole d'accord a été signé avec Luce TOURNET propriétaire des parcelles.

Les terrains concernés sont situés sur les communes de Moustier-Ventadour et Rosiers d'Egletons, dont les surfaces sont réparties comme suit :

- Parcelles commune de Rosiers d'Egletons au lieu-dit les chaux :
 - E 0595 d'une surface de 29 850 m²
 - E 0596 d'une surface de 4 360 m²
 - E 0597 d'une surface de 2 130 m²
 - E 0598 d'une surface de 15 453 m²
- Parcelles commune de Moustier-Ventadour :
 - E0001 d'une surface de 5 610 m²

Soit une surface totale de 57 403 m² pour un montant total de 10 500 €.

Ces parcelles à proximité de l'unité de valorisation énergétique et contigües aux parcelles acquises en Janvier 2014, permettent de préserver le foncier nécessaire au développement d'un projet complémentaires au fonctionnement de l'usine (séchage bois, agriculture ...).

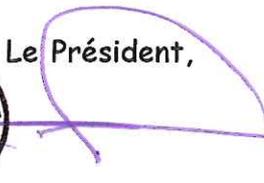
Monsieur Jean-Pierre AOUT invite les membres du comité syndical :

- à délibérer sur ces propositions
- à autoriser le Président du SYTTOM 19 à signer tous les documents et actes afférents à cette opération d'acquisition foncière.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 26 juin 2014



Le Président,


Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le...03/07/2014...et publication ou notification du...03/07/2014.....